

**Objectif : offrir une base commune aux enseignants de sports dans l'adaptation de l'application du règlement d'école aux spécificités de l'enseignement du sport**

### 1. Début et fin de la leçon

- L'appel a lieu 5 min. après la sonnerie. Ce temps est laissé à l'élève pour qu'il puisse se changer **dans les vestiaires**.
- La leçon se termine 10 min. avant la sonnerie. Ce temps est accordé afin de pouvoir se doucher et se changer.
- Il est interdit de se changer dans les toilettes sous peine d'avertissement.

### 2. Affaires de sport

- L'élève se présente à la leçon de sport avec des vêtements adaptés à la pratique sportive et des chaussures de sport qui ne marquent pas le sol. Dans le cas où l'élève oublie ses chaussures, le maître de sport peut lui prêter exceptionnellement des chaussons de gymnastique et l'admettre à la séance. Cet oubli est cependant sanctionné par un avertissement.
- L'élève ôte tout accessoire qui pourrait s'avérer dangereux lors de l'activité physique.

### 3. Absences

- a) Absence simple  
L'élève sera noté sur la feuille d'absence et son employeur recevra une confirmation de celle-ci.
- b) Absence de courte durée avec certificat médical
  - Les certificats médicaux de courte durée doivent être transmis à l'enseignant.
  - L'enseignant transmet le CM au secrétariat mais continue de noter l'absence de l'élève sur la feuille d'absence durant toute la durée du CM.
  - Le doyen après avoir reçu le CM du secrétariat émet s'il y a lieu une dispense (voir Radix 0.4.1) et en avertit l'enseignant, ainsi que l'employeur.
- c) Absence de longue durée avec certificat médical
  - Les certificats médicaux de longue durée (voir radix 0.4.1) doivent être transmis au secrétariat. Le doyen ou responsable élèves émet une dispense et en informe l'élève par écrit, avec copie à l'enseignant et à l'employeur.
  - Dans ce cas de figure, l'élève n'est pas noté absent.
- d) Dispense pour sportif d'élite  
Les demandes sont à déposer au secrétariat. Le niveau atteint est déterminant (Ex foot : niveau super, challenge et 1<sup>e</sup> ligue promotion). Le temps libéré est dû à l'employeur.

### 4. Avertissements

- En cas de non respect du règlement interne et des règles suivantes l'élève est averti : Oubli affaires/ arrivée tardives/ appareil téléphonique ou autres appareils électroniques dans la salle/travail non fait/ incivilité/ non respect des règles citées ci-dessus
- Fumer durant les cours, dans le bâtiment et sur les installations sportives extérieures entraîne également un avertissement, voire une sanction immédiate.
- L'accumulation d'avertissements ou les graves écarts de conduite entraînent un rapport aux doyens pour sanction appropriée.

### 5. Vol

Les élèves sont invités à déposer toutes leurs affaires dans le local réservé à leur classe. Ce local reste fermé durant toute la leçon et ne peut en aucun cas être ouvert. L'accès au local du matériel est interdit sauf autorisation précise de l'enseignant. Cependant chaque élève reste responsable de ses affaires et l'EPCL décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.